



Associations Unies 68

Associations signataires du communiqué : APPONA 68 - ATD quart monde - CIMADE 68 – CLCV - Collectif citoyen solidaire - Collectif SDF - Emmaüs Cernay - Fédération des Acteurs de la Solidarité Alsace - LDH - Fondation Abbé Pierre Alsace - Fondation de l'Armée du salut - Maison de la citoyenneté mondiale - Passerelle - SOS Racisme Alsace - UNAFO - Urgence Welcome - URIOPSS Alsace

Communiqué Pour une réorientation de la politique d'insertion du Conseil Départemental 68 – septembre 2018

A l'heure où le Gouvernement s'apprête à dévoiler son Plan Pauvreté, le Collectif des Associations Unies du Haut-Rhin demande au Conseil Départemental d'abandonner les mesures polémiques autour du « RSA contre bénévolat », mesures qui contribuent à la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté. Le Collectif encourage le Département à prendre en compte la nécessité d'investir massivement dans les outils de retour à l'emploi que sont l'accompagnement socioprofessionnel et l'insertion par l'Activité Economique (IAE).

En effet, le « RSA contre BENEVOLAT » est une mesure dont le bon sens et le modernisme apparents ne résistent pas à une simple analyse des conséquences négatives qu'elle induit. De même que l'enfer est pavé de bonnes intentions, cette mesure se révèle à la fois régressive, économiquement contreproductive et dangereuse d'un point de vue éthique.

Evitons que notre Département Alsacien, fer de lance de la tradition humaniste, ne devienne désormais le laboratoire grandeur nature d'une nouvelle « pauvrophobie » qui contamine de manière inquiétante certaines sphères de la société.

A l'appui de cette demande, le Collectif AU68 avance 5 bonnes raisons d'abolir cette orientation :

1- UNE FAUSSE BONNE IDEE :

Commandé en 2011 sous la Présidence de Nicolas SARKOZY, le rapport DAUBRESSEⁱ sur l'amélioration du volet insertion du RSA qualifiait le « RSA contre BENEVOLAT » de fausse bonne idée, notamment parce que cette mesure conduisait à assécher le réservoir d'emplois peu qualifiés auxquels aspirent les allocataires. Tout en s'inscrivant dans une philosophie de recherche d'équilibre entre les droits et les devoirs, le rapport réaffirmait que « toute peine méritant salaire », l'activité organisée d'un allocataire devait se traduire par le recours à un contrat de travail.

2- UNE VISION REGRESSIVE :

En portant le « RSA contre BENEVOLAT », le Conseil Départemental du Haut-Rhin considère que les personnes laissées en marge du processus économique contractent une dette envers la société... Elles sont alors désignées comme seules responsables de leur situation d'exclusion. Pourtant, la désindustrialisation de notre pays, le crédo ultralibéral de la concurrence effrénée de tous contre tous, l'économie dérégulée, la réduction du périmètre des états, la précarisation de l'emploi salarié sont des choix politiques qui, depuis les années 80, exposent les plus fragiles à des défis souvent insurmontables pour eux. La robotisation et la numérisation des emplois renforceront à l'avenir ces processus. L'accroissement de l'exclusion dans nos sociétés est bien davantage la résultante de choix politiques et de transformations technologiques que d'options individuelles.

3- LE RETOUR DE LA POLICE DES PAUVRES :

Les conventions internationales visant à interdire le travail forcéⁱⁱ ou obligatoire prévoient quelques exceptions très encadréesⁱⁱⁱ. Les travaux gratuits imposés aux allocataires du RSA n'entrent dans aucune de ces catégories. Imposer la réalisation de travaux d'intérêt général à des personnes, en contrepartie d'une allocation de survie, revient à les

placer sur le même plan que des délinquants qui accompliraient eux ces mêmes travaux en réparation d'une infraction à la loi. En réalité, le « RSA contre BENEVOLAT » nous ramène plusieurs siècles en arrière, quand nos dirigeants criminalisaient le simple fait d'être pauvre.

4- DEVALORISATION DU TRAVAIL :

Après plusieurs mois de mise en pratique en Alsace, les craintes formulées par le rapport DAUBRESSE se confirment. De nombreuses offres de « Bénévolat » sont en réalité des emplois déguisés (services dans les EHPAD effectués en principe par des aides-soignants), permanences sur des services sociaux associatifs (tenues historiquement par des emplois aidés), formateurs linguistiques (nécessitant pour l'allocataire de disposer d'une qualification),... Le « RSA contre BENEVOLAT » devient alors un moyen de compenser les politiques d'austérité imposées aux associations, aux communes et aux services publics. Au-delà de la destruction directe d'emploi, cette mesure dévalorise ainsi de nombreux métiers (éducateurs, animateurs, aides-soignants, agents d'accueil, ...) et exonère les Pouvoirs Publics d'apporter de vraies réponses pérennes et structurées à des besoins sociaux existants.

5- DEVALORISATION DU BENEVOLAT :

Les « bénévoles du RSA » touchent une allocation en contrepartie d'un service qu'ils s'obligent à faire dans le cadre d'un contrat d'engagement conclu par écrit avec le Conseil Départemental. Or, le bénévolat est par essence une action purement gratuite, sans contrainte ni rétribution, et mue par un réel libre consentement, ... Cet ADN, libre et désintéressé, confère au bénévolat tout son sens, sa valeur éthique et son caractère précieux pour la société. Ainsi, lier l'attribution d'une allocation indispensable à la survie d'un individu et un contrat de « bénévolat » génère une contradiction qui altère le principe même du bénévolat. C'est une atteinte aux 13 millions de vrais bénévoles, qui dans notre pays, s'engagent naturellement et sans contrepartie chaque année au sein des associations.

Le Conseil Départemental avance régulièrement que beaucoup d'allocataires font déjà depuis longtemps du bénévolat, et qu'il ne s'agit donc que d'inscrire dans un CER^{iv} un fait déjà établi. Force est de constater que pour ces nombreux allocataires, le bénévolat ne les a pas empêchés de se retrouver au RSA... Preuve que ce dispositif n'a aucun sens...

Le bénévolat authentique est une richesse qui nourrit la solidarité. Le bénévolat doit demeurer un engagement citoyen, encouragé et valorisé, indépendamment des situations sociales ou professionnelles. Les personnes en recherche d'emploi ou en situation de handicap, les retraités, les jeunes, les actifs, ... chacun peut, s'il le souhaite, s'il en a l'envie, s'il en a l'opportunité, s'engager comme bénévole, selon les modalités, l'intensité et la durée qui lui conviennent.

En ce qui concerne les allocataires du RSA, l'amélioration du retour à l'emploi est un défi auquel il faut s'attaquer d'urgence. Des outils comme IAE (structures d'insertion par l'activité économique) ont fait la démonstration de leur efficacité. Il convient simplement, sans idéologie, d'encourager les territoires et l'Etat à redéployer une politique ambitieuse dans ce domaine.

AU 68 soutient donc l'initiative du MNCP (Mouvement National des Chômeurs et des Précaires) qui appelle à manifester devant le Conseil Départemental du Haut-Rhin à Colmar le 27 septembre prochain à 14h00, afin d'être reçu, écouté et entendu par Madame La Présidente Klinkert.

ⁱ Mission présidentielle sur l'amélioration du RSA et le renforcement de son volet insertion – Août 2011

ⁱⁱ C029 - Convention (n° 29) sur le travail forcé OIT 1930 – Article 2

ⁱⁱⁱ Les exceptions sont : les obligations communes de service civique, le service militaire, les situations de force majeure (guerre, famine, catastrophes naturelles, ...), les menus travaux de village (sous condition), et les travaux d'intérêt général en lien avec une condamnation judiciaire.

^{iv} Contrat d'Engagements Réciproques signé entre l'allocataire et son référent socio-professionnel